

«Ciels ouverts» reste séparé des mesures d'inspection aérienne.³ Il a fait remarquer que l'ouverture des espaces aériens servait à accroître la confiance, alors que les inspections aériennes devaient être axées expressément sur la vérification des dispositions du Traité. Toutefois, il a poursuivi en suggérant d'inverser l'ordre dans lequel les négociations étaient prévues, afin de coordonner les objectifs visés par «Ciels ouverts» avec ceux visés par le Traité sur les FCE. Il a déclaré :

Même si à l'origine nous préconisons des régimes de libre survol et d'inspections aériennes, nous considérons maintenant qu'il est beaucoup plus avantageux de les élaborer l'un à la suite de l'autre, le régime de libre survol ayant priorité.⁴

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le jour où le Traité a été signé, M. Warren Allmand (Parti libéral) a demandé au gouvernement quelle incidence aurait le Traité sur les forces canadiennes déployées en Europe. M^{me} Mary Collins, ministre associée de la Défense nationale, a répondu que les réductions prévues toucheraient surtout les membres du Pacte de Varsovie, que celles visant l'OTAN étaient minimes et que «même si nous ne connaissons pas encore tous les détails de cette entente, nous ne prévoyons pas qu'elle influera vraiment sur la situation de nos effectifs militaires en Europe».⁵

Toutefois, M^{me} Collins a également déclaré que, dans le cadre des réductions d'effectifs liées à la diminution du budget de la Défense, le Canada avait déjà décidé de réduire ses troupes stationnées en Europe de 1 400 personnes.

Revenant sur ce sujet le 18 décembre 1990, M. Allmand a fait remarquer que la fin de la Guerre froide, symbolisée par la signature du Traité sur les FCE, remettait en question le bien fondé de certaines ententes comme l'accord du NORAD (voir le Chapitre 18 consacré au NORAD). Le député libéral a déclaré, comme il l'avait fait plus tôt, qu'avec tous ces changements, on avait grand besoin d'un nouveau Livre blanc sur la politique de défense canadienne.

M. Jean-Guy Hudon, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, a répondu :

Le Canada se réjouit de la signature de l'Entente sur les forces conventionnelles en Europe. Le Canada jouera un rôle actif en matière de vérification dans le cadre de

³David Peel, «Les FCE et "Ciels ouverts"», extraits, *Le Bulletin du désarmement*, n° 15, hiver 1990-1991, p. 10-11.

⁴Ibid., p. 11.

⁵*Débats de la Chambre des communes*, 19 novembre 1990, p. 15391.